

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 avril 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) de Vaise qui s'est déroulée de 1996 à 1998 a permis la réhabilitation de plus de 300 logements, avec des parties privatives améliorées dont 120 ont été conventionnés. Parmi les 300 logements, 140 vacants avant travaux ont été remis sur le marché locatif.

Le succès de cette première opération montre qu'une réelle dynamique a été lancée auprès des propriétaires du quartier. Le potentiel de logements à réhabiliter reste néanmoins encore important.

En effet, d'après le recensement de 1990, sur les 5 500 résidences principales du périmètre de l'OPAH, 2 400 logements étaient répertoriés comme inconfortables, dont 1 100 très inconfortables, c'est-à-dire avec un équipement sanitaire incomplet ou inexistant. On comptait également 20 % de logements vacants en 1990 dans le parc construit avant 1948.

Par ailleurs, les demandes de propriétaires de logements situés hors du périmètre de l'opération sont nombreuses (environ 120 enregistrées).

C'est pourquoi la communauté urbaine de Lyon a délibéré le 28 septembre 1998 pour le lancement d'une nouvelle étude de réalisation portant sur un périmètre plus large que celui de la précédente OPAH, soit la totalité de la cuvette de Vaise et le quartier de Saint Rambert, visant à définir les conditions de faisabilité d'une nouvelle OPAH qui pourrait être opérationnelle pendant une période de trois ans, de janvier 2000 à décembre 2002.

L'objectif poursuivi est de soutenir la dynamique de réhabilitation en cours afin de permettre de :

- réduire l'inconfort du parc privé ancien,
- maintenir la fonction sociale de ce parc de logements,
- remettre sur le marché les logements vacants après réhabilitation.

Les résultats obtenus lors de la première opération montrent que l'OPAH est une opération d'urbanisme particulièrement adaptée pour atteindre ces objectifs.

En effet, elle permet de :

- mettre gratuitement à la disposition des propriétaires une équipe de techniciens de l'habitat (équipe d'animation) pour les assister et les conseiller dans le montage technique, administratif et financier de leur projet de travaux de réhabilitation,
- mobiliser des financements de l'Etat, de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) et des collectivités locales, d'une part, pour financer l'équipe d'animation, d'autre part, pour subventionner les propriétaires.

L'étude de réalisation porte sur le périmètre suivant :

- la cuvette de Vaise, jusqu'à la limite communale avec Tassin la Demi Lune,
- la rue des Docks, dans le quartier de l'Industrie,
- le quartier de Saint Rambert.

Le périmètre indiqué ci-dessus est un périmètre d'étude et ne préjuge pas du périmètre opérationnel qui serait défini ultérieurement au vu des résultats de ladite étude.

La concertation se déroulerait pendant toute la durée de l'étude de réalisation de l'OPAH. Un dossier serait mis à la disposition du public à l'hôtel de la Communauté urbaine, à l'hôtel de ville de Lyon et à la mairie du 9° arrondissement aux heures habituelles d'ouverture, comportant :

- le périmètre d'étude,
- une notice explicative fixant les objectifs du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations des personnes concernées.

Un avis administratif affiché dans les mêmes lieux fixerait le début de la concertation.

Le conseil municipal de Lyon doit délibérer le 26 avril 1999 sur l'ouverture et les modalités de cette concertation et sur les objectifs poursuivis par cette opération ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 28 septembre 1998 ;

Ouï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

Autorise monsieur le président à ouvrir la concertation préalable à la réalisation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat selon les modalités et le périmètre proposés ci-dessus.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,